

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 25 octobre 2024

N° CS2024-51
RETOUR
CONSULTATION PLAN
D'ACTIONS PACTE «
GRAND GENEVE EN
TRANSITION » ET AVIS
DU PÔLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre
à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni à Archamps et par visioconférence
sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN -
Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick
GROSROYAT - M. Max GIRIAT - M. Christophe
ARMINJON - Mme Claire CHUINARD - M.
François DEVILLE - M. Christophe SONGEON -
M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - M.
Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M.
Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY -
Mme Carole VINCENT - M. Eddi ETIENNE - M.
Régis PETIT - Mme Catherine BRUN

• Délégués suppléants :

M. Jacques DUBOUT suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON - M. Christian AEBISCHER
suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Marc MENEGHETTI
suppléant de M. Florent BENOIT - M. Laurent
DUPAIN suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Patrice DUNAND donne procuration à Mme
Christine DUPENLOUP - M. Benjamin VIBERT
donne procuration à Mme Catherine BRUN

• Délégués excusés :

Mme Aurélie CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ -
M. Patrice DUNAND - M. Hubert BERTRAND -
Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Claude
MANILLIER - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 02

Chrystelle BEURRIER - M. Michel MERMIN - M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - M. Benjamin VIBERT- M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

RETOUR CONSULTATION PLAN D'ACTIONS PACTE « GRAND GENEVE EN TRANSITION » ET AVIS DU PÔLE METROPOLITAIN

Rappel

Depuis sa diffusion à l'ensemble des élus et techniciens du Genevois français en charge de la transition écologique le 30 juillet dernier, le Plan d'Actions pour la Transition Écologique du Grand Genève est en phase de consultation. Il est l'aboutissement d'un processus engagé en 2020, avec le montage du projet Interreg qui lui était consacré. Il vise à traduire en un plan d'actions la Charte d'objectifs et d'engagements politiques « Grand Genève en Transition », signée en janvier 2023.

Le Pôle métropolitain a organisé sa propre consultation « interne » au sein de ses EPCI membres afin d'en faire une synthèse pour fournir une seule réponse, celle du territoire du Genevois français. La consultation porte sur l'ensemble du document (exception faite de la déclaration commune, déjà validée par l'Assemblée du GLCT) et plus particulièrement sur les 32 fiches action, réparties en 4 groupes :

- Le premier groupe contient 12 actions destinées à renforcer les partenariats historiques dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement (air, eau, biodiversité) et la mobilité.
- Le deuxième groupe comprend 5 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.
- Avec 6 nouvelles fiches, le troisième groupe propose d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.
- le quatrième groupe approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers 9 fiches action, constituant le « Pacte matière » ayant déjà fait l'objet d'une validation partielle.

Si ces actions semblent nombreuses et ambitieuses, il est utile de rappeler qu'elles sont le fruit de nombreuses réunions techniques et plusieurs validations politiques transfrontalières qui ont permis au fil des mois de les prioriser : la version initiale début 2023 comportait 180 actions, ramenées à 73 fin 2023, pour aboutir aujourd'hui à cette version mise en consultation de 32 fiches.

Mode de consultation

Les EPCI du Pôle se sont donc prononcées sur le contenu de la version actuelle de ce plan d'actions et ont reçu un tableau permettant de faire remonter leurs remarques. Pour chaque action, il leur a été demandé :

- Dans quelle mesure jugez-vous utile et pertinent l'approche transfrontalière de cette fiche action ?

- Votre institution dispose-t-elle de compétences directes ou indirectes pour la mise en œuvre de l'action ?
- Parmi les groupes de travail transfrontaliers, le suivi de l'action est assuré par le Groupe technique Grand Genève Circulaire (GGC) composé des huit partenaires du GLCT du Grand Genève. Sa composition pourra être amenée à évoluer selon l'intérêt éventuel d'autres parties prenantes. Quel rôle souhaitez-vous jouer pour la mise en œuvre de l'action (positionnement de principe) ?
- En fonction de votre réponse précédente, votre institution dispose-t-elle de ressources qu'elle pourrait mettre à disposition de l'action en termes de RH, finances ?
- Parmi vos propres partenaires, quels sont ceux que vous souhaitez impérativement associer à la mise en œuvre de cette fiche action ?
- Pensez-vous que certains éléments requièrent une clarification et/ou souhaitez-vous nous faire part de remarques complémentaires ? Notamment, quelles sont selon vous les conditions nécessaires à réunir pour déclencher puis réussir l'action (l'action sera possible à condition de ...).

Les services du Pôle ont compilé ces retours, et en ont fait état aux élus lors de la Conférence Transition Ecologique dédiée, le 26 septembre, dont les éléments de discussion sont intégrés ici. Cela constitue ainsi un « positionnement du Genevois français » quant au Plan d'Actions pour la Transition Ecologique du Grand Genève, dont après débat dans les instances métropolitaines (bureau du 16-10, CS du 25-10), les élus du Pôle siégeant au sein du GLCT pourront alors faire état lors des prochaines réunions du Grand Genève.

Synthèse des retours

Voici une synthèse qualitative des retours effectués à ce jour, intégrant les remarques formulées par les EPCI (selon des modalités de consultation internes techniques et/ou politiques).

Groupe 1 (domaines de compétence « conventionnels » à renforcer)

Actions transversales, observatoire (action 1.1) : Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de suivre « la trajectoire écologique » du Grand Genève.

Améliorer la qualité de l'air (action 1.2) : Les retours soulignent l'importance d'une approche plus opérationnelle de PACT'AIR, visant à intégrer systématiquement la qualité de l'air dans la planification et les projets transfrontaliers, notamment dans l'urbanisme. Les articulations avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et la future Zone à Faibles Émissions (ZFE) sont jugées nécessaires. Il est nécessaire de relancer l'animation transfrontalière autour de ce sujet de l'air, et de prendre en considération toutes les sources de pollution, et tout particulièrement l'aéroport : ce point revient souvent sur les questions air/climat/énergie, et questionne même la pertinence globale de PACTE si l'AIG (Aéroport international de Genève) devait rester durablement « à part ».

Gérer durablement la ressource en eau (actions 1.3 à 1.7) : La gestion transfrontalière de l'eau est un sujet sensible où les questions de gouvernance apparaissent centrales. Sur ce point, les EPCI, et leurs syndicats à qui ils ont délégué leurs compétences, entendent rester pilotes et l'intervention du Pôle n'est clairement pas requise, bien que les instances Grand Genève soient reconnues pour leur capacité de coordination et de production d'études.

La préservation en quantité et qualité de la ressource sont considérées comme des axes de travail primordiaux, incluant les questions tarifaires (eau potable et assainissement). Dans ces cas, on privilégie des solutions contractuelles bilatérales, ne nécessitant pas d'accords globaux.

Un observatoire de l'eau est jugé indispensable pour suivre l'adéquation entre les besoins, le changement climatique et la croissance démographique. Cependant, sa complexité et sa lourdeur potentielles sont soulignées.

La solidarité transfrontalière en cas de crise de l'eau est jugée nécessaire, mais sa mise en œuvre soulève des questions opérationnelles, financières et juridiques complexes. Des mesures

concrètes sont proposées, comme la coordination des restrictions en cas de sécheresse et la clarification des procédures de réquisition, notamment pour le pompage d'eau en cas d'incendie.

La définition et l'intégration des espaces de bon fonctionnement (EBF) et des espaces réservés aux eaux (ERE) dans les documents de planification sont jugées importantes, mais nécessitent une clarification des termes et une compréhension de leur intérêt par les EPCI : les SCoT sont cités comme outils permettant de traiter ces questions.

Protéger et renforcer la biodiversité (actions 1.8 à 1.10) : Le terme « primauté du vivant » mérite encore de la pédagogie. On souligne l'importance d'une stratégie biodiversité cohérente à l'échelle Grand Genève, avec des indicateurs harmonisés et des suivis opérationnels, tout en prenant en compte les différentes trames existantes (verte, bleue, noire, brune) et en veillant à l'équilibre entre préservation et usages récréatifs, tout en intégrant les exigences du ZAN.

La question des financements est centrale, pour donner les moyens aux communes et interco de décliner sur le terrain les visions d'échelle supérieures. A cet égard, le rôle du Pôle est souligné pour coordonner et centraliser l'action.

Assurer la transition vers des mobilités durables (actions 1.11 à 1.12) : la pertinence de ces thématiques déjà largement débattues par ailleurs n'est pas remise en cause. Là aussi, la question du financement par la centralité est un enjeu majeur.

Groupe 2 (domaines de compétence « explorés » par le Grand Genève à opérationnaliser)

Unir la population (action 2.1) : cette fiche est particulièrement représentative des actions très intéressantes mais méritant d'être mieux expliquées. C'est un défi d'impliquer une population diverse d'un million d'habitants, tout en identifiant les bons leviers opérationnels et en veillant à ne pas surcharger les EPCI et les communes qui manquent de ressources. Toutefois, la question de l'action culturelle à l'échelon transfrontalier fait, à ce jour, débat et nécessite de la pédagogie pour en démontrer l'intérêt. L'accès facilité des résidents français à l'offre culturelle suisse est cité comme un élément important, tout en valorisant les programmes locaux déjà existants.

Mettre en place un système alimentaire durable (action 2.2) : le sujet n'est pas questionné, mais plutôt son intérêt transfrontalier : s'il doit voir le jour, ce sera dans le cadre d'un programme agricole et alimentaire détaillé et phasé, prenant en compte les différentes échelles d'intervention (intercommunalités, filières, chaînes d'approvisionnement), la souveraineté alimentaire locale, l'analyse des flux de produits agricoles et s'alignant avec les projets existants comme les PAT (Programmes alimentaire territoriaux) locaux. La considération des outils comme les zones franches pour faciliter les échanges entre la France et la Suisse est souvent convoquée.

Accélérer la transition énergétique du territoire (actions 2.3 à 2.4) : l'objectif est unanimement partagé, avec une forte demande des partenaires pour une coordination énergétique transfrontalière, tout en rappelant une structuration déjà existante au niveau local. Le besoin d'échanges, de réflexions communes et de dialogues est validé sans conteste, mais la traduction opérationnelle semble ne pas passer par un outil transfrontalier de type opérateur énergétique. Si des opérations communes devaient voir le jour, une contractualisation bilatérale serait préférée. La démarche de métropolisation portée par le pôle métropolitain envisage d'œuvrer en ce sens pour accélérer et massifier la rénovation énergétique des logements du Genevois français. Elle amène aussi à travailler pour faciliter la production de logements pour les salaires en euros et les parcours résidentiels à travers une approche et des outils fonciers renforcés.

Gérer durablement les ressources du sous-sol (action 2.5) : une meilleure coordination en la matière est souhaitée, mais sans délégation de pouvoir. La gestion des déchets et l'exploitation des carrières soulèvent des questions d'équité et d'impact environnemental entre la France et la Suisse, nécessitant une réflexion approfondie et une cartographie des ressources. La question du Futur Collisionneur Circulaire du CERN concentre à ce sujet beaucoup de préoccupations. Elle amène les élus du Genevois français à se saisir pleinement de ce projet et à devenir acteur selon une approche globale du projet sur ses effets territoriaux (impacts environnementaux, effets sur le potentiel de recherche et d'innovation, emplois, formation, logements, services publics associés, ...).

Mais le problème en matière de gestion des déblais trouve aussi sa résolution en franco-français, avec davantage d'articulations entre niveaux décisionnels.

Groupe 3 (nouveaux domaines de compétence du Grand Genève)

Actions transversales, foncier (action 3.1) : une action foncière coordonnée à l'échelle du Grand Genève est souhaitée, mais sa mise en œuvre d'ici 2030 soulève des défis tant ce sujet est au cœur de lourdes problématiques. Les EPCI proposent de clarifier les principes d'action commune, d'établir un calendrier concret et de définir des objectifs précis, notamment pour le logement. Des vigilances sont exprimées quant au financement, l'équité entre la France et la Suisse, et des types de projets de part et d'autre de la frontière. La création d'un réseau et d'une structure transfrontalière pour la gestion du foncier n'est pas écartée pour rééquilibrer les usages entre les deux pays. La démarche de métropolisation, portée par le Pôle métropolitain envisage la mise en place d'actions coordonnées et à effet de réciprocité entre le Genevois français et Genève dont un Plan d'actions Foncier transfrontalier et de l'ingénierie d'intervention foncière.

Construire une politique du logement commune (action 3.2) : en lien très étroit avec la question foncière évoquée ci-dessus, le Grand Genève doit viser un rééquilibrage de la production de logements de part et d'autre de la frontière, en favorisant la mixité sociale et l'accessibilité. Là encore, les actions proposées comme une bourse d'échange, un fonds commun pour la production de logements, et une politique coordonnée d'aménagement du territoire, sont envisageables mais l'ensemble repose sur une répartition équitable des efforts entre la France et la Suisse, et le respect des engagements. Et de manière plus technique, ce rééquilibrage inclut l'harmonisation des règles, le financement, la gestion des publics spécifiques comme les gens du voyage (qui n'apparaissent pas dans la fiche). La démarche de métropolisation, portée par le Pôle métropolitain envisage la production des logements intermédiaires du Genevois français.

Accompagner le changement (action 3.3) : le principe fait consensus. Il est rappelé le besoin d'associer tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie. Des EPCI se proposent de contribuer à la mise en œuvre et à la diffusion des ressources créées. Cependant, des questions subsistent sur la priorisation des secteurs, l'équivalence des diplômes transfrontaliers et la nécessité d'une réflexion plus globale sur la formation et les métiers.

Financer la transition écologique (action 3.4) : cette fiche fait une unanimité totale dans sa finalité. La création d'un fonds transfrontalier est généralement perçue comme pertinente, mais soulève des questions sur sa mise en œuvre et sa plus-value. Des suggestions incluent par exemple la réorientation de certains fonds prévus pour l'aéroport, et la nécessité de définir clairement les critères, périmètres d'intervention et impacts attendus. La gouvernance et le suivi au niveau du Pôle Métropolitain sont évoqués comme points importants, avec des EPCI qui souhaitent être associés de près aux réflexions.

Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale (action 3.5) : un peu comme l'action culturelle, cette fiche a besoin d'être accompagnée par plus de pédagogie. A ce stade, les positions sur la solidarité internationale dans le cadre du Grand Genève sont mitigées : la pertinence transfrontalière est questionnée, alors que par le passé des EPCI ont pu s'engager individuellement. Bien que ces actions de coopération soient considérées comme non prioritaires par certains, la solidarité internationale reste toutefois un marqueur fort de ce territoire. De manière plus générale, dans ce registre d'opération est soulignée l'importance de garantir l'efficacité des fonds alloués, ce qui peut justifier une contribution du Pôle métropolitain en matière de pilotage.

Promouvoir l'économie circulaire (action 3.6) : les actions de sensibilisation à l'économie circulaire sont considérées importantes, avec des initiatives déjà en place dans plusieurs EPCI du Genevois français. L'identification précise des cibles, des porteurs de messages légitimes et du contenu des messages est jugée cruciale. Il est suggéré de quantifier les objectifs intermédiaires pour chaque action, notamment en termes d'impact matière, afin d'évaluer leur

contribution à l'objectif global de réduction de l'empreinte matière du Grand Genève (ce qui renvoie à l'action 1.1 de l'observatoire).

Groupe 3 : volet économie circulaire PACT'Matière

Ce volet a déjà fait l'objet de débats et de validations au cours du printemps.

PACT'Matière s'intègre pleinement dans la déclinaison opérationnelle de la charte « Grand Genève en Transition ». Son contenu correspond aux ambitions portées par le Pôle métropolitain dans des opérations comme « Entrez dans la boucle » ou le « Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse ». Il dynamise de nouveaux secteurs d'activités, vecteurs d'innovations, d'emplois verts et favorisant d'autre part l'approvisionnement local et la sécurité économique du Grand Genève tout en réduisant les empreintes matière et carbone.

A noter un avis de réserve sur la FA 3-6-5 « faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève » sur les principes affichés de coopération transfrontalière et de planification à l'échelle du Grand Genève, notamment sur la facilitation douanière. Il sera nécessaire de préciser que cela n'interviendra que dans le cadre d'expérimentation sur des matières (ex : textiles à recycler) ou des biens spécifiques.

En conclusion

Les premières analyses à l'échelle transfrontalière font ressortir un intérêt globalement partagé, mais sans affectation suffisante de nouveaux moyens humains et financiers, ne permettant pas en l'état de pouvoir réaliser le plan d'actions dans son intégralité, sauf si des partenaires parmi les huit se mobilisent davantage.

Parmi les leviers possibles déjà présentés en Bureau du GLCT, on peut noter les trois options suivantes :

- Réduire le nombre d'actions en procédant à une nouvelle priorisation selon le niveau d'intérêt des partenaires et les moyens qu'ils annoncent ;
- Étaler le plan d'actions en lui consacrant le double (2035) ou le triple (2040) de temps.
- Identifier un ou des financements pour renforcer les moyens de mise en œuvre

Le programme d'actions PACTE sera validé à l'Assemblée du GLCT de mars 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avis sur le projet de plan d'actions PACTE tel que présenté ci-dessus en synthèse des différentes contributions des EPCI membres et de la feuille de route politique du Pôle métropolitain 2020-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et les représentants du Pôle métropolitain à porter cet avis dans les instances du GLCT Grand Genève ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président, aux membres du Bureau et aux représentants du Pôle métropolitain dans les instances du Grand Genève à poursuivre le travail pour finaliser et prioriser le programme d'actions PACTE afin d'en permettre son adoption.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20241029-CS2024_51-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/10/2024

Publié ou notifié le 29/10/2024

Le secrétaire de Séance,
Gabriel DOUBLET

Le Président,
Christian DUPESSEY

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le



ID : 074-200075372-20241029-CS2024_51-DE